



## Organiser une bonne action de ramassage des déchets en Wallonie !

### Merci !

Si vous entamez la lecture de ce document, c'est que vous êtes intéressé par l'organisation d'une action de ramassage de déchets ou que vous prévoyez d'en organiser une avec votre entreprise. Félicitations et merci pour cette initiative !

L'objectif d'une telle action est de rassembler des personnes pour ramasser les déchets sauvages dans le cadre d'une action commune en faveur de la propreté publique. C'est en outre une belle occasion de sensibiliser vos travailleurs à la problématique des déchets sauvages. De plus, au travers d'une telle action, vous montrez aux autorités (locales), à vos voisins (entreprises, citoyens...) et aux médias que votre entreprise et ses travailleurs se sentent également concernés par cette problématique et prennent un engagement concret.

### Collaborer avec la commune

La commune est responsable de la propreté de l'espace public.

En tant qu'entreprise, lorsque vous organisez une action de ramassage des déchets sur l'espace public, il est toujours intéressant d'en informer la commune.

### Recevoir du matériel

La commande de matériel se fait par e-mail à l'adresse [info@bewapp.be](mailto:info@bewapp.be). Pour des actions ponctuelles, vous pouvez demander des gants (taille hommes + taille femmes) et des vestes fluo. Pour un engagement plus durable et un équipement encore plus complet, vous pouvez envisager de devenir ambassadeur (voir point suivant).

### Être ambassadeur ?

Si vous souhaitez aller plus loin dans votre démarche, vous pouvez aussi vous engager sur la durée pour une portion de territoire (25 m autour de l'entreprise par exemple) que vous maintiendrez propre, en devenant **entreprise ambassadrice de la propreté**. Dans ce cas, vous recevrez du matériel étiqueté « ambassadeur ». Plus d'infos sur <https://www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs/>.

### Par où commencer ?

#### *Préparation*

- Désignez un **responsable de projet** qui pourra coordonner l'ensemble de l'action, prendre les contacts avec la commune et servir de point de contact pour tous les participants.
- Choisissez une **date** et déterminez la ou les zone(s) que vous pensez nettoyer.
- Dans le cas d'une action sur **l'espace public**, prenez contact avec le service environnement de la **commune** concernée afin de les informer de votre projet d'action de ramassage de déchets et surtout, demander leur autorisation pour réaliser cette action sur leur territoire (une lettre-type est disponible sur [walloniepluspropre.be](http://walloniepluspropre.be)). Abordez également les aspects pratiques suivants :
  - les formalités à remplir (si vous sortez de votre terrain privé) ;



- éventuellement leurs suggestions d'endroits à nettoyer ;
- en tant qu'entreprise ambassadrice, un cadre existe pour l'évacuation des déchets via la commune : informez-vous.
- Si vous prévoyez de nettoyer un **terrain privé** (p. ex. celui de votre propre entreprise), faites appel à votre propre collecteur privé pour l'élimination des déchets.
- **Communiquez en interne** à propos de votre action : envoyez un e-mail aux intéressés potentiels, apposez une affiche dans votre entreprise (une affiche-type est disponible sur [walloniepluspropre.be](http://walloniepluspropre.be)), reprenez l'annonce dans un bulletin d'information (interne), etc. Dans votre communication, indiquez clairement les conditions pratiques (heure et lieu de rendez-vous, assurances, matériel prévu, compensation éventuelle...) ; dans le cas de groupes importants, prévoyez éventuellement un système d'inscription pour mettre sur pied plusieurs équipes de nettoyage.

### *Mesures de sécurité*

Pendant une action de ramassage des déchets, il est indiqué de prendre quelques mesures de sécurité et de la communiquer aux volontaires.

- Contactez votre compagnie d'**assurance** pour veiller à la couverture de vos collaborateurs pendant leur action (accidents/dommages aux personnes + responsabilité civile pour les dommages causés à des tiers).
- Veillez à ce que les volontaires portent toujours les **gants** et la **veste fluo** fournis ; il importe en outre de porter des chaussures appropriées.
- Ne touchez **aucun déchet dangereux** (objets coupants, couteaux) ou suspects (fûts d'huile, déchets chimiques, sprays, aiguilles, etc.). Avertissez le service technique de la commune.
- Désignez une personne de contact en cas de problème.

### *Pendant l'action de ramassage des déchets*

- Déterminez le périmètre de ramassage des déchets.
- **Accueillez** les participants, expliquez-leur la raison de l'action de ramassage des déchets et décrivez-en le cadre ; rappelez les règles de sécurité.
- Expliquez **quels déchets** doivent être collectés, comment et où ils doivent être déposés ; la présence de déchets encombrants sur l'espace public doit être signalée à la commune.
- En ce qui concerne les **PMC**, rappelez aux volontaires les règles d'un tri correct : PMC signifie uniquement « bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons. »  
*Voir le point d'attention séparé ci-dessous.*
- Répartissez le **matériel de nettoyage**, indiquez la **zone** de nettoyage à chaque groupe et c'est parti ! Conseil : si possible, indiquez les différentes zones de collecte sur une carte, c'est plus pratique qu'une liste de rues.
- Prenez des **photos** d'ambiance, partagez-les via les réseaux sociaux.

### *Après l'action de ramassage des déchets*

- Pensez à l'évaluation de votre action sur le terrain (cf. Communication) :
  - Nombre de collaborateurs ayant participé au nettoyage
  - Distance approximative nettoyée
  - Nombre d'heures
  - Nombre de sacs pleins de déchets récoltés (PMC et ordures ménagères)
- Faites **évacuer les matériaux collectés** par votre collecteur privé, ou via la commune si vous êtes une entreprise ambassadrice.
- Rassemblez le **matériel de nettoyage** pour une réutilisation ultérieure.



- Un moment convivial (boisson et/ou collation) en **remerciement** est toujours le bienvenu pour les volontaires.

## Collecter séparément les PMC

Si les PMC sont collectés séparément, c'est bien entendu dans le but de pouvoir les recycler. Pour pouvoir recycler les PMC, il faut veiller non seulement à appliquer correctement les règles de tri, mais également tenir compte de certaines instructions supplémentaires :

- les emballages doivent être entièrement vides (pas de sable, boue ou liquide)
- pas d'emballages rouillés ou à moitié décomposés
- pas d'emballages fortement souillés

*Un conseil pratique* : si l'emballage est dans un état qui n'engagerait pas à le prendre sans gants, il vaut mieux le jeter avec le tout-venant.

## Communication

- Si votre action cadre dans une approche plus globale de la propreté publique, il peut être intéressant d'informer les contacts de presse locaux sur les actions menées et les résultats obtenus.
- Pendant et après l'action, vous pouvez partager l'action via vos canaux de réseaux sociaux, ainsi que ceux de Wallonie Plus Propre (via <https://www.facebook.com/walloniepluspropre.be/>)

## Autres documents utiles

- Lettre-type pour votre commune (en annexe)
- Logo et charte graphique Wallonie Plus Propre : <https://www.walloniepluspropre.be/materiel-graphique/>
- Lien vers les instructions de tri du PMC : <https://www.fostplus.be/fr/trier-recycler/tout-sur-le-tri/regles-de-tri-pmc>